Image not found or type unknown

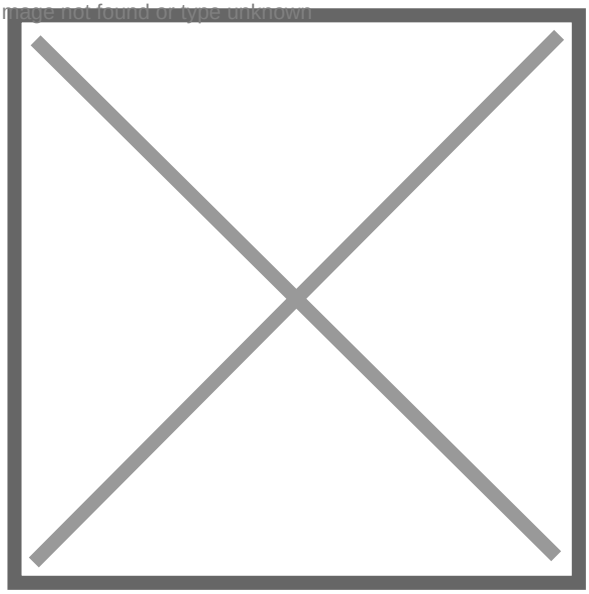

Remboursement d'un "trop perçu"

Par **thomas**, le **10/02/2009** à **17:30**

Bonjour,

Je suis actuellement stagiaire de la formation professionnelle dans un CREPS pour une formation BPJEPS. Ma formation est financé par la région et je suis rémunéré par le CNASEA. Le CNASEA vient d'informer mon organisme formateur qu'ils avaient fait une erreur et que je suis contraint de rembourser un « trop perçu » de plus de la moitié de ma rémunération. Après avoir reçu la notification officiel du CNASEA en ce qui concerne la rémunération que je toucherais j'ai organisé mon année et leur erreur risque de mettre en péril le fait de pouvoir continuer cette formation. J'aimerais connaître les recours possible et les personnes vers qui me tourner. Merci d'avance pour votre réponse, Cordialement.

Par **julius**, le **11/02/2009** à **01:50**

Bonsoir,

Comme toute organisme , il doit y avoir un bureau de recours.
Envoyer votre courrier , et les justificatifs de mise en péril de votre situation , accompagné de votre descriptif.

En tout état de cause , ils pourront juger recevable votre demande , voir l'étaler sur une période de remboursement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés